



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 7 décembre 2016**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2016
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Plafond d'endettement et risques pour cautionnement législature 2016-2021
6. Budget – préavis N° 9/2016
7. Demande de crédit pour le financement de la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 b-p) entre Mies et Founex – préavis N° 11/2016, avec la participation de M. Debossens, responsable des projets routiers à la Direction générale de la mobilité et des routes, ainsi que M. Henneberger, du bureau d'ingénieurs Mosini et Caviezel SA
8. Demande de modification parcellaire et déplacement de la route des Châtillons aux fins de la création de 15 places de stationnement en bordure de la RC1 – Route Suisse – préavis N° 12/2016
9. Clause de sauvegarde du DISREN
10. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : G. DERIAZ – M. FIGEAT – A. HEPP – S. MIR – G. PERRIN – J. SHELDON

2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 octobre 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 3 abstentions.

3. Communications du bureau

Les dates des prochains conseils en 2017 sont communiquées :

- 25 janvier 2017
- 29 mars 2017
- 28 juin 2017
- 25 octobre 2017
- 6 décembre 2017

Lecture du courrier reçu de J. SHELDON concernant le préavis N° 12/2016 qui souligne que les seules personnes avantagées sont à son avis les propriétaires des parcelles impactées et non pas les habitants de la Commune de Mies.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Election complémentaire à la Municipalité pour le remplacement de C. FIGEAT :
 - Le délai de dépôt des listes fixé au Mardi 3 janvier 2017 à 12h
 - Un tout ménage a été distribué à la population comportant toutes les modalités de cette élection
 - Une liste d'entente municipale a été déposée qui soutient la candidature de S. MASCALI, Conseiller communal et rapporteur de la Commission des finances depuis de nombreuses années.
- Référendum, contre l'acceptation par le conseil communal d'un crédit de CHF 250'000.- pour l'éclairage public dans certains quartiers, intitulé « Touche pas à mes réverbères pour respecter l'ambiance et l'esprit dans nos quartiers » a abouti avec 224 signatures valables sur les 167 exigées. Les électeurs myarolans seront donc appelés à voter. Un débat public sera organisé le 31 janvier 2017 pour en discuter.
- Pétition lancée à l'initiative de Mme Bédât (pharmacienne à Mies) pour garder une agence postale dans la Commune en conservant les postes de travail :
 - Lettre envoyée par la Municipalité à la Poste le 27 octobre 2016 pour demander le maintien d'une agence postale à Mies.
 - Réponse reçue de la Poste en date du 6 décembre 2016 qui confirme que des démarches sont en cours pour que le personnel retrouve une occupation similaire dans la région et qu'une attestation de dialogue sera établie qui mentionnera le remplacement de la Poste par une agence postale dans l'épicerie de Mies dont la pérennité ne sera pas liée à l'obtention d'un certain niveau de chiffre d'affaires.
- Police et Sécurité :
 - Rectification d'une inexactitude parue dans le journal « 24 heures » qui mentionnait que le poste de gendarmerie de Coppet n'était ouvert que 2 demi-journées par semaine.
 - En réalité, en dehors des heures d'ouverture, les gendarmes sont atteignables par téléphone entre 7h30 et 17h ainsi que sur rendez-vous. Cette plage horaire peut être élargie en fonction des missions à accomplir de 6h à 24h.
- Emprunt de CHF 3.5 millions souscrit à un taux de 0.2 % sur une durée de 3 ans (du 12 décembre 2016 au 12 décembre 2019).
- La municipalité a décidé de retirer le préavis 11/ 2016 (Demande de crédit pour le financement de la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse RC1 b-p entre Mies et Founex) pour les raisons qui seront explicitées plus en détails.

S. EMERY :

- Rappel de quelques dates pour les festivités organisées en décembre :
 - 8 décembre : Verrée de l'Avent au Vieux pressoir
 - 9 décembre : Repas de Noël des aînés
 - 15 décembre : Noël des enfants à l'école du Sorbier

C. HILFIKER (communication de G. DERIAZ):

- Pose de gabarits à la rue du Village 4 pour un projet de construction dont la demande d'autorisation est en cours.

5. Plafond d'endettement et risques pour cautionnement législature 2016-2021

Le SYNDIC :

- Rappelle qu'une commune a une obligation de présenter un plafond d'endettement dans les 6 premiers mois de la nouvelle législature.
- Sur la base des premiers chiffres présentés, nous avons accepté de fixer le centime d'impôts à 49cts.
- L'arrivée d'un très gros contribuable dans la Commune se traduit par une augmentation importante des revenus (près de CHF 10 millions). Malheureusement cet accroissement de revenu induit une augmentation considérable de notre participation à la péréquation totale calculée par le canton.
- Des simulations ont été demandées au canton pour les années futures. Nous serons amenés à devoir payer CHF 3 millions de plus que ce que nous allons recevoir d'impôts, et ceci, sans tenir compte du ménage communal. Ceci pourrait conduire à une perte importante et également une augmentation massive du taux d'impôt dans le futur.
- La Commission des finances a tout de suite été informée en détail et des réunions ont eu lieu avec cette dernière.
- Décision a été prise par la Municipalité de ne pas présenter le préavis pour le plafond d'endettement tant que cette situation n'aura pas pu être éclaircie avec le canton.

6. Budget 2017 - préavis N° 9/2016

Le SYNDIC :

- Budget 2017 a été établi avant le nouveau calcul de la participation à la péréquation totale.
- Cette année, les variations importantes des dépenses budgétaires ont été expliquées au niveau de chaque poste.
- L'arrivée de ce très gros contribuable a eu un effet sur les 3 comptes suivants : 210.400.1 « Impôt sur le revenu », 210.400.2 « Impôt sur la fortune » et 220.381.9 « Attributions aux financements spéciaux ».

S. MASCALI (Commission des finances) :

- Commence par remercier la Municipalité pour la transparence dont elle a fait preuve et les bons réflexes qu'elle a eue de demander les projections futures au canton de manière à avoir tous les éléments nécessaires.
- La Commission recommande :
 - d'approuver le budget 2017 sous réserve de la **non-acceptation** des postes liés à la péréquation cantonale, c'est-à-dire, la péréquation directe, la péréquation indirecte et la réforme policière se montant à près de CHF 22.8 millions selon estimation cantonale pour 2017

- d'inciter la Municipalité à réclamer et obtenir une justification claire auprès du canton.

Le SYNDIC :

- Rappelle qu'il faut tenir compte du fait que le canton est en train de reconstruire les chiffres communiqués et que ces derniers ne sont pas définitifs.
- Demande aux représentants de la presse présents dans la salle de ne pas montrer de polémique car un dialogue constructif est souhaité avec le canton.
- Demande à retirer de l'ordre du jour le préavis n°11/2016 pour le financement des travaux de réhabilitation de la route Suisse compte tenu du fait que le plafond d'endettement n'est pas confirmé.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER rappelle que la loi doit garantir l'autonomie des communes en matière de fiscalité et contribuer à l'équilibre durable des finances. S'il y a une contestation provenant d'une commune, une commission paritaire doit être constituée avec les représentants de l'état et des communes. Cette commission paritaire a-t-elle été instituée? Le SYNDIC souhaite d'abord, avant de saisir une commission paritaire, entamer des discussions avec les responsables politiques et le canton car une situation de ce type n'était pas prévue. Deux communications ont déjà été reçues du canton qui demandent de ne pas tenir compte complètement des chiffres communiqués qui sont encore en discussion.

J.-P. STREIT : les calculs de la péréquation pour des projets de financement tels que la réhabilitation de la route Suisse seront-ils remis en cause ?

Le SYNDIC : nous sommes confrontés à une situation très inconfortable avec des incidences importantes et non acceptable pour la commune.

P. ENGELBERTS s'interroge sur le vote de ce budget. Est-il possible d'accepter le budget du ménage communal et de refuser le budget de la péréquation? Peut-on refuser le budget et si oui, quelles seraient les conséquences pour la Municipalité?

Le SYNDIC préfère que le problème de la péréquation soit mentionné tel que formulé dans le rapport de la Commission des finances mais chacun est libre d'accepter ou de refuser le budget.

B. GAUD : notre assemblée devrait faire quittancer la situation expliquée ce soir et donner un mandat de négociation à la Municipalité pour appuyer la position de la Municipalité auprès du canton.

Le SYNDIC a demandé au préfet d'intervenir auprès du Conseil d'état avec les personnes compétentes.

S. MOSES: peut-on refuser seulement une partie du budget ? Si c'est le cas, cela permettrait-il d'avoir plus de moyens de négociation? La non-participation à la réhabilitation de la route cantonale peut-elle aussi mettre un peu de pression? Peut-on avoir plus de transparence sur le calcul de la péréquation ?

Le SYNDIC : on peut calculer la péréquation mais la formule est effectivement complexe.

C. HILFIKER: le préavis no. 11/2016 a été retiré de l'ordre du jour pour ne pas mettre en péril le projet en le décidant dans un contexte où nous ne disposons pas de tous les éléments pour prendre une décision. Le risque d'un refus du Conseil communal étant très important, la Municipalité voulait éviter un refus définitif de ce projet.

H. JOCHAUD DU PLESSIX : combien de réserves nous reste-il ?

S. MASCALI : les réserves sont de l'ordre de CHF 10-11 millions.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER: rappelle que le préavis a été écrit avant les derniers rebondissements. Le rapport de la Commission des finances a été adapté et tient compte des dernières informations reçues de la Municipalité.

S. MEYLAN : vu que le contribuable important est arrivé en 2015, pourrait-il y avoir un impact rétroactif sur 2015?

Le SYNDIC : l'impact devrait être, en tout cas, sur les exercices 2016 et 2017.

O. EMERY : on ne peut pas voter sur des chiffres « en négociation »

Le PRESIDENT propose que l'on vote d'abord l'amendement proposé par la Commission des finances et ensuite le préavis.

Le PRESIDENT procède au vote de l'amendement:

- La non-acceptation des postes liés à la péréquation cantonale c'est-à-dire, la péréquation directe, la péréquation indirecte et la réforme policière se montant à près de CHF 22.8 millions selon estimation cantonale pour 2017.

L'objet est accepté par 34 oui, 1 avis contraire, 3 abstentions.

Le PRESIDENT procède au vote du budget avec l'amendement:

- Approuver le budget 2017 avec l'amendement suivant : la non-acceptation des postes liés à la péréquation cantonale c'est-à-dire, la péréquation directe, la péréquation indirecte et la réforme policière.

L'objet est accepté par 32 oui, 4 avis contraires, 2 abstentions.

7. Demande de crédit pour le financement de la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 b-p) entre Mies et Founex - préavis N° 11/2016

Préavis retiré de l'ordre du jour (raisons expliquées au point 4 ci-dessus)

8. Demande de modification parcellaire et déplacement de la route des Châtillons aux fins de la création de 15 places de stationnement en bordure de la RC1 - Route Suisse - préavis N° 12/2016

Le SYNDIC:

- Présente le plan et les modifications parcellaires prévues
- Rappelle que tous les frais seront à la charge des propriétaires des parcelles concernées
- Souligne qu'une vue dégagée sur le passage est prévue

C. BERNARD : plus il y a de places de parking, plus il y a de véhicules. Des réflexions sont-elles faites pour développer d'autres moyens d'accéder à la plage sans véhicule ?

Le SYNDIC: confirme que la modification de la RC1 va favoriser les modalités de déplacement douces et une meilleure sécurité routière.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK : n'arrive pas à voir ce que ce projet va apporter en plus à la commune dans la mesure où les habitants peuvent déjà y aller à pied.

C. HILFIKER : la police a rappelé à plusieurs reprises le problème du parcage sauvage ; elle propose une signalisation adéquate en particulier en période estivale. L'avantage d'avoir plus de places permettra une meilleure réglementation et donnera la possibilité de faire contrôler (et sanctionner le cas échéant) le parcage sauvage.

P. MEIER soulève que les riverains des Châtillons sont plus gagnants que la commune
F. BUENSOD mentionne qu'on gagne un passage plus agréable

Le SYNDIC est d'avis qu'il s'agit d'un avantage réel pour la commune sans coût additionnel

C. STEVENS mentionne qu'il y a un réel besoin de places de parking supplémentaires dans cette zone pour les habitants de la commune ayant des enfants en bas âge.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande l'acceptation du préavis n°12/2016.

A. WINIGER (Commission de l'environnement). La Commission recommande d'approuver le préavis n°12/2016.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) : La Commission recommande d'approuver le préavis n°12/2016.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à engager les échanges de terrains décrits dans le préavis.
- Mettre à l'enquête et, le cas échéant, d'entreprendre les travaux de création des 15 places de stationnement, d'un nouveau tronçon piétonnier et d'aménagements tels que présentés dans le plan annexé au préavis.
- Signer un acte notarié en vue de la formalisation des accords prévus par le préavis.

L'objet est accepté par 34 oui, 3 avis contraires, 1 abstention.

9. Clause de sauvegarde du DISREN

Le SYNDIC :

- Rappelle que la Commune a pris la décision d'adhérer au dispositif d'investissement régional et de se montrer solidaire.
- Sur une recommandation de la commission des finances, le Conseil communal avait demandé l'utilisation de la clause de sauvegarde qui consiste à dire qu'on ne peut pas être engagé à plus de 1 point d'impôt.
- Recommande d'actionner la clause de sauvegarde vu que notre point augmente de manière substantielle.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à actionner la clause de sauvegarde du DISREN plafonnant la contribution de la commune à 1 point d'impôt par année.

L'objet est accepté à l'unanimité, 1 abstention.

10. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

B. GAUD (Commission de sécurité) :

- Rencontre avec la SDS pour voir ce qui avait changé depuis l'ouverture du poste de police de Coppet
- La SDS entretient de bonnes relations avec les gardes-frontières et la police cantonale. Les cambriolages ont baissé de 65% dans nos communes.
- Le poste de police de Coppet étant fermé la nuit, c'est le poste de Bursins qui intervient en cas de besoin.
- Le standard téléphonique de la SDS est ouvert 24h/24 ainsi que leurs interventions.
- La SDS soulève l'importance de la visibilité des patrouilles et aimerait obtenir une meilleure visibilité pour leurs véhicules afin de ne pas être confondus avec des cambrioleurs.

- La SDS a expliqué le plan de sécurité intercommunal entre les 4 communes avoisinantes permettant de diminuer leur coût horaire. Elle souhaiterait avoir une harmonisation de leurs missions de base pour planifier leurs rondes de manière plus efficace.
- Dispose d'un défibrillateur et peuvent intervenir en cas de besoin.

Le SYNDIC informe que les caméras de surveillance sont en fonction à la gare de Coppet et permettront d'assurer une meilleure sécurité.

S. MEYLAN (ASCOT – Association scolaire de Terre Sainte) :

- Les autorisations générales pour la législature 2016-2021 ont été acceptées
- Le budget 2017 a été voté
- Les indemnités et vacations ont été validées

R. CLAVIEN (AJET – Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte):

- Le budget 2017 a été voté
- Les compétences pour le CODIR ont été validées
- Les indemnités et vacations ont été validées

P. MEIER (COMITA) :

- Société en voie de liquidation volontaire. Cette procédure va prendre quelques années.

11. Divers et propositions individuelles

R. SANSONETTI expose son postulat pour demander à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires pour que le trottoir manquant sur le tronçon Chemin du Triangle 8 et 9 soit réalisé en dur comme décidé en 2006.

Le SYNDIC prendra position en présence de G. Deriaz lors du prochain conseil communal. La Municipalité prendra contact avec le propriétaire concerné pour connaître sa position par rapport à la construction de ce trottoir.

A. WINIGER : les habitants de la Vy-à-Vaux aimeraient aussi avoir un panneau à 30km/h comme sur le chemin des Ouches en vue des travaux de construction en cours.

C. HILFIKER : un panneau 30km/h est disponible et sera posé de manière analogue que sur le chemin des Ouches.

C. STEVENS souhaite avoir la même limitation sur le chemin des Champs de Feu.

C. HILFIKER : les mesures mentionnées pour la Vy- à-Vaux et le chemin des Ouches sont uniquement liées aux chantiers. Pour signaler une zone à 30km/h, il faut d'abord remplir des conditions très particulières, contrôlées par les services de l'état.

C. STEVENS demande quand sera faite la présentation sur l'aéroport

Le SYNDIC : cette présentation a été repoussée plusieurs fois mais sera à l'agenda de la prochaine séance.

M. BERTINAT remercie tout le monde pour le soutien et les témoignages reçus suite au décès de C. FIGEAT.

I. HAAGENSEN pense qu'il serait opportun d'envoyer un tout ménage pour bien expliquer ce que les nouveaux lampadaires représentent.

Le SYNDIC rappelle qu'une séance publique est prévue le 31 janvier 2017.

P. MEIER est surpris que le Conseil régional n'ait pas annoncé à l'avance tous ces travaux sur les accès routiers et qu'il n'y ait pas de coordination des différents projets.

C. HILFIKER :

- Plusieurs séances ont eu lieu avec la commune de Versoix : la bidirectionnalité va être maintenue jusqu'au carrefour de Montfleury, ce qui correspond à ce que la commune avait demandé
- Des discussions ont aussi eu lieu par rapport aux autres chantiers en Terre sainte. Il s'agit plus d'un problème valdo-vaudois que valdo-genevois.
- Une étude de trafic et de recensement de tous les chantiers sera aussi effectuée

S. MEYLAN demande si la halte de bus de la gare sera toujours déplacée.

C. HILFIKER : la halte sera déplacée au moment du changement d'horaires des CFF en décembre

J.-L. RAY : après chaque conseil, les extraits des procès-verbaux ainsi que les préavis seront publiés sur le site de la commune.

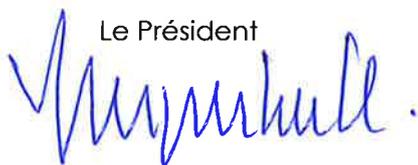
S MASCALI propose de féliciter les organisateurs et bénévoles de la Guinguette.

Le PRESIDENT remercie la Commune, les bénévoles, l'Amicale et tous les participants de la Guinguette.

Le PRESIDENT remercie tout le personnel communal pour le travail accompli en 2016.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 3 abstentions**. La séance est levée à 20h30.

Le Président



Yves LUGINBÜHL



La Secrétaire



Gnilane SAGNA